

AVIS PUBLIC

Avis à toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du Règlement numéro 375 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 326 (travaux d'aqueduc et d'égout, secteur 6^e Rue, et la construction du poste de pompage PP-5)

Lors d'une séance du conseil tenue le 11 janvier 2016, le conseil municipal de Scott a adopté le Règlement numéro 375 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 326 (travaux d'aqueduc et d'égout, secteur 6^e Rue, et la construction du poste de pompage PP-5) et ce, conformément à l'article 1077 du Code municipal.

L'objet de cette modification est de remplacer la taxe spéciale qui y était prévue (secteurs desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout à l'évaluation (45 %) et à l'unité (45 %)) par une taxe spéciale à l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité.

Le texte de la disposition pertinente du règlement se lit d'ailleurs comme suit :

« 6. IMPOSITION À L'ENSEMBLE À L'ÉVALUATION

Pour pourvoir, dans une proportion de quatre-vingt-dix pour cent (90 %), aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre doit le faire par écrit, dans les trente (30) jours de la date de la présente publication, à l'adresse suivante :

*Centre de gestion documentaire et du registraire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3*

Le Règlement numéro 375 peut être consulté au bureau municipal, au 1070, route du Président-Kennedy, Scott, du lundi au vendredi, de 8 :30 hres à 12 :00 hres et de 13 :30 hres à 16 :30 hres.

Donné à Scott, le 12 janvier 2016



Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier